N° 206 - 35e Année

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . 16.80 8.40 4.20 1.40
ETRANGER 32.40 16.20 8.10
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75 / Administration et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IVB 312

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Lundi 8 Septembre 1919

Le numéro : 10 ct

ANNONCES
(LA LIGNE)
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura-Bernois . . Fr. 0.15
Minimum pr annonce » 1.80
Suisse . . . . . » 0.30
Etranger . . . . . » 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . » 0.50

A propos du referendum

Accepter ou refuser ?

1. *L'entrée dans l'Internationale de Moscou est-elle utile au Parti?* Conduit-elle à ses troupes de nouveaux membres ? Sert-elle à l'unité de ses forces ? Donne-t-elle une plus haute conception du socialisme ? La discussion du congrès dit clairement : NON !

2. *Le Parti peut-il remplir les obligations découlant de l'adhésion ?* Peut-il arriver à priver les autres classes de leurs droits et les désarmer et n'armer que le prolétariat ? Peut-il comme seul maître renverser le capitalisme en un temps rapproché ? Les conjonctures économiques et politiques disent clairement ; NON ! Les porte-parole les plus décidés de l'adhésion doivent l'admettre,

3. *A-t-on affaire à une véritable Internationale ouvrière ?* Quelle portion des 30 millions de syndiqués y adhère ? Comprend-elle même une partie importante des socialistes organisés ? NON !

4. Ses directives sont-elles utilisables pour l'*Europe centrale et occidentale ?* Seront-elles admises par les ouvriers de France, d'Allemagne, d'Autriche, d'Angleterre, de Hollande, de Belgique ou du Danemark ? NON !

5. *Pouvons-nous avoir une communion d'idée avec elle ?* Pouvons-nous communiquer avec son centre Moscou, et subir ainsi son influence ? NON!

6. *L'Internationale bolchéviste peut-elle nous être utile ?* Peut-elle nous présenter un but plus élevé que celui présenté par nos anciennes déclarations de principes ? Peut-elle nous fournir de meilleurs moyens de réalisation que ceux que nous avons ? NON !

7. *Peut-elle nous aider dans la lutte contre la Société des Nations capitaliste-impérialiste ?* A-t-elle les moyens matériels, moraux et intellectuels à cet effet ? NON ! Ces moyens sont surtout dans les mains des ouvriers organisés des pays appartenant à la Société des Nations.

8. *Une nouvelle Internationale ne peut être une secte.* Elle doit comprendre *toutes* les organisations ouvrières en lutte. Elle ne doit pas en comprendre une petite partie et constituer une chapelle à part.

Nos partis frères de l'Europe occidentale et centrale sont entrain de se renouveler. Une véritable épuration et fermentation s'y constate partout. La deuxième Internationale en mourra et la nouvelle Internationale destinée à conquérir le pouvoir et à réaliser la tâche conduisant à l'émancipation prolétarienne réunira les vrais éléments révolutionnaires.

Le Parti socialiste suisse doit être un instrument et un trait-d'union de cette nouvelle internationale. Il ne peut s'isoler dans l'Europe centrale *qui constitue son véritable domaine d'influence* et non en Russie, car il serait séparé de la soit-disant troisième Internationale.

Camarades ! Affranchissez-vous des phrases redondantes. Votez avec nous contre l'entrée dans l'Internationale de Moscou, votez NON !

Comme le règlement stipule que le referendum s'exerce dans les assemblées générales, nous demandons aux camarades partageant nos convictions de se rendre envers et malgré tout, nombreux aux assemblées convoquées et où ils auront la seule occasion de voter NON. S'abstenir équivaut à un appui donné à l'adhésion que nous combattons.

Hermann Fallet, député ; Jean Wenger, instituteur ; Hermann Stroele, conseiller général : Pierre Reymond, professeur ; Dr Henri Spinner, professeur ; Daniel Liniger, ancien député, à Neuchâtel. — Charles Thiébaud, conseiller général ; Paul Grosclaude, horloger ; Jämes Gaille, horloger ; Xavier Rub-Wyss, député ; H. Ketterer, à Fleurier ; A. Karlen, à Boveresse. — Marcel Grandjean, député ; A.-E. Toeffel, instituteur : J. Tissot, inst. ; Ed. Spilmann, député ; M. Inaebnit, cons. gén. ; R. Fallet, député ; Dr Henri Perret, adm. du technicum, au Locle. — Adamir Sandoz fils, président des horlogers ; Louis Schelling, conseiller général ; Paul Staehli, député ; Ernest Augsburger, fonctionnaire aux C. F. F. ; Léon Sandoz, horloger ; Gustave Schaad, ancien député ; Numa Robert-Waelti, député ; Walther Dellenbach, conseiller général ; H. Hertig, député ; H.-J. Stauffer, conseiller communal ; Alf. Ray, administrateur à la F. O. M. H. ; Ch. Frank, président de la Ligue des locataires ; Ernest Robert, conseiller général ; Fernand Jeanrichard, monteur de boîtes ; Arthur Luginbuhl, conseiller général ; Marc Alber, député, président de la F. O. M. H. ; Samuel Jeanneret, député ; Hermann Guinand député ; Edmond Breguet, député ; Georges Dubois-Lemrich, juge de paix ; Julien Dubois, député ; François Riat, horloger ; E.-Paul Graber, rédacteur, à La Chaux-de-Fonds. — Walther Fatton, député, aux Eplatures.

Vu le temps limité dont on disposait pour la cueillette des signatures plusieurs camarades n'ont pas été atteints.

Rien pour les soldats, rien !

Le Conseil fédéral en a décidé ainsi : il n'y a rien, rien de rien pour les soldats. Ceux-ci ont fait trois, quatre, cinq, six cents jours d'un dur service. Pendant ce temps et malgré les secours militaires leurs familles ont souffert et leurs finances ont été durement éprouvées. Combien ont fait des dettes et s'en ressentent encore, tandis que les sept sages de Berne ne pouvant plus vivre avec leur grasse prébende... se faisaient augmenter de quelques milliers de francs par an. Ne sont-elles pas aussi au service de la patrie, nos sept excellences de Berne ?

Le Conseil fédéral a donc décidé :

1° Que la solde équivalant à une journée de travail ne se justifie pas pour le service militaire ordinaire. Il ne suffit pas, selon notre gouvernement, que ces hommes perdent leur place, gâchent leur apprentissage ou leurs études, qu'ils abandonnent leur famille, qu'ils compromettent leur santé, qu'ils subissent les vexations et les dures exigences du service, il faut encore qu'ils y aillent de leur bourse et ne prétendent point à un salaire normal. Pendant ce temps, Messieurs de Berne acceptent des salaires qui feraient vivre quatre familles, les capitalistes continuent à s'enrichir et les agrariens aussi. Ces braves gens sont d'autant plus tranquilles dans leur digestion qu'ils savent que les mobilisés sont là pour mâter... l'ennemi intérieur.

2° Le Conseil fédéral écarte les postulats Mosimann et Graber qui surchargeraient trop les finances fédérales. Il vaut mieux conserver nos ressources financières pour les nécessités de l'heure actuelle... et pour l'avenir.

Il est d'une prévoyance, ce gouvernement !

Tant qu'il y aura en Suisse des hommes possédant des fortunes de un ou plusieurs millions et tant que l'Etat n'aura pas eu le courage de les réquisitionner, il n'aura pas le droit de dire : L'argent nous fait défaut.

Appelé à choisir entre les millionnaires et les soldats, le Conseil fédéral sacrifie sans hésiter ces derniers. C'est d'ailleurs de la logique capitaliste et les soldats qui sont partisans de cet admirable régime de justice économique doivent s'incliner sans murmurer.

3° Le Conseil fédéral repousse la motion Weber qui demande un effet rétroactif de quelques mois pour l'arrêt concernant la hausse de la solde.

4° Le Conseil fédéral repousse le postulat Schœpfer demandant que le supplément de solde soit versé aux soldats qui virent leur service prolongé pour cause de grippe.

Le Conseil fédéral repousse tout, tout !

Pour les soldats, il n'y a rien, rien !

Ah ! si !... la paire de souliers qu'ils doivent présenter en bon état lors de la prochaine entrée au service !

E.-P. G.

„ LES VOIX "

Les « Voix » ont paru. La « Gazette du Locle » et la « Feuille d'Avis des Montagnes » en ont parlé ; mais je ne crois pas que les critiques qui s'en sont occupés suscitent à la nouvelle revue de nombreux lecteurs ; l'un en a fait un sujet de mauvaise plaisanterie et l'autre n'en a peut-être pas assez souligné l'intérêt.

Et pourtant elle vaut la peine d'être lue et encouragée, d'abord parce qu'elle est la manifestation d'une vie artistique qui prend conscience d'elle-même. Et s'il est vrai que l'art donne une valeur à la vie et qu'il compte parmi les plus pures joies de l'homme, il faut bien se garder d'éteindre ou de diminuer la clarté de cette flamme naissante. Elle atteste qu'à la Montagne aussi, on ne vit pas de pain seulement.

Mais elle a plus qu'une valeur d'effort. Certains de ses collaborateurs sont déjà connus du public et le public sait que les choses qu'ils ont à dire sont de celles qui l'intéressent.

Le premier numéro nous donne comme pièce principale un récit de « la Mort de Tibère ». Ceux qui aiment les choses qui sont belles, simplement parce qu'elles sont belles, jouiront de ce récit. L'auteur a eu le respect et l'amour de son sujet ; et, comme ce sujet était grand, il l'a brossé grand, en une série de moellons qui sont des fresques parfaitement achevées ; chacune ressuscite intensément un aspect de cette prestigieuse civilisation romaine. Les personnages principaux s'enlèvent en un relief plein de vigueur et de sobriété sur les foules grouillantes et les décors exactement décrits. Au fur et à mesure de la lecture, les moellons se superposent, se construisent ; les fresques se continuent les unes les autres pour laisser finalement au lecteur une vision totale, une et complexe, pleine de force, d'émotion et de vie. Le conte est un morceau classique, par la pureté de la langue, le souci de l'ordonnance, la justesse des proportions, l'objectivité avec laquelle il a été traité. Et cette construction solide et régulière, où l'harmonie de la ligne n'est jamais rompue par l'ornement et où l'auteur n'est intervenu qu'en pur artiste, donne à cette œuvre un caractère de sérénité que d'aucuns qualifient de froideur. Je crois justement que l'art consiste à construire, à ordonner les matériaux fournis par la nature et la vie. Et c'est parce que ce conte satisfait la raison, qui réclame la régularité et la stabilité, et l'imagination qui réclame la chaleur et le mouvement, que je trouve qu'il est beau.

Lucie MACCHI.

Pour la troisième

Si, partisans et adversaires de la troisième Internationale voulaient rechercher les points essentiels du programme socialiste sur lesquels l'accord n'a jamais cessé d'exister entre tous, nous serions, je crois, surpris de constater combien les divergences sont minimes.

Des questions secondaires, des questions de tactique peuvent nous diviser, il serait extraordinaire qu'il en fût autrement, mais le but final étant identique pour les uns et les autres, il me paraît tout à fait déplacé, pour ces raisons, de se lancer mutuellement à la face des épithètes et des insultes.

Nous sommes unanimes à reconnaître que le régime économique actuel est très mauvais, nous désirons sa disparition le plus rapidement possible. Les opinions ne varient que fort peu concernant la forme du régime nouveau à substituer au régime ancien. Qu'on le désigne par l'appellation de collectivisme ou de communisme, c'est bien le même régime, ayant à sa base la suppression du droit d'exploitation de l'homme qui est préconisée.

Tous, nous sommes d'accord que le but à poursuivre est d'établir une démocratie vraie et complète au double point de vue économique et politique. C'est par une regrettable inadvertance qu'on a opposé démocratie à dictature du prolétariat. Répétons une fois encore, à l'intention de ceux qui s'obstinent à ne pas vouloir comprendre que la dictature du prolétariat est une forme de gouvernement applicable seulement pendant la période transitoire inévitable pour le passage d'un régime à un autre. La nécessité de ce pouvoir temporaire a été admise par « tous les penseurs socialiste, de Marx jusqu'à Jaurès ». La dictature du prolétariat n'a rien de commun avec le régime des dictateurs. Le quiproquo peut s'expliquer par la dérivation des termes, il ne peut subsister pour ceux qui étudient les théories et examinent les faits quelque peu attentivement. La dictature du prolétariat est impersonnelle, le pouvoir est élu par des assemblées populaires et l'ensemble de la nation est soumis à une Constitution. Il s'agit bien d'un régime démocratique, limité cependant à la classe productrice. Sitôt le régime solidement instauré, toutes restrictions disparaîtront ; sur ce point encore, nous sommes bien près d'être d'accord.

Nous le sommes aussi, et ceci est trop significatif sur la nécessité de sortir de la deuxième Internationale. Le congrès de Bâle fut unanime à cet égard. De là à entrer dans la troisième Internationale, vraiment il n'y a qu'un pas à franchir. A moins de renier l'internationalisme du socialisme, il faut nécessairement en sortant de l'une entrer dans l'autre, il serait dangereux de vouloir s'asseoir entre deux chaises.

La troisième Internationale constituée à Moscou n'est point l'œuvre d'un homme, ce n'est pas l'Internationale de Lénine ni de quelque autre personnage illustre. Un congrès auquel un bon nombre de pays étaient représentés a, ensuite de discussions et de sérieuses délibérations, créé ce nouvel organe. Le programme adopté est imparfait et incomplet, cela est bien possible. Comme tout ce qui est humain, il est susceptible de modifications et d'améliorations. Ce sera la tâche de ceux qui veulent apporter leur concours et leur lumière, de compléter le travail commencé.

Ce qui me paraît certain, c'est qu'à l'heure présente la troisième Internationale est le point de ralliement du socialisme mondial. En y entrant résolument, nous consoliderons l'œuvre superbe malgré ces imperfections, entreprise en Russie, et en même temps nous hâterons la victoire du socialisme dans notre pays.

C. G.

Autour de l'affaire Caillaux

Le cas de Ruelens-Marlier

Du « Journal du Peuple », de Paris :

Ce Ruelens-Marlier qu'on vient d'arrêter, n'a, probablement, rien de commun avec Judet. Mais il est au premier rang parmi ces faussaires et aventuriers dont les machinations ténébreuses, en Suisse, commencent à être connues.

Ruellens-Marlier était l'administrateur et non le directeur de « Paris-Genève ». Il abandonna ce journal pour entrer au service des renseignements anglais auquel il fut attaché sous le numéro 82.

La plupart des rapports fournis par cet individu, qui n'obéissait qu'à de bas sentiments de lucre et de vengeance, étaient faux. La justice fédérale le sait aujourd'hui. Elle met le misérable hors d'état de nuire. Mais le mal qu'il a déjà fait est immense.

Au nombre des documents fournis par lui se trouve, en effet, le rapport que Guilbeaux aurait adressé au bureau maximaliste de Zurich. *C'est sur ce document que le lieutenant Mornet s'est basé pour obtenir la peine de mort contre Guilbeaux. Or, ce rapport est un faux. Il a été fabriqué par Ruelens-Marlier, avec la collaboration de l'aventurier et provocateur Dusse Levitine.*

On sait que, dans ce rapport, il était question de nos camarades Péricat, Fernand Després et du « Journal du Peuple ». Cela a permis aux Lysis, Daudet et Cie de hurler, une fois de plus, au défaitisme. Et voilà que, de l'aveu même du faussaire (déposition faite lors de l'enquête ordonnée par le ministère public fédéral en hiver 1918) tout le document n'est qu'un tissu de mensonges et d'inventions crapuleuses.

Telle est la méthode. C'est ainsi qu'on s'arrange pour «avoir» les défaitistes. C'est ainsi qu'on pensait « avoir » Caillaux. La Justice française aura-t-elle le courage de reconnaître sa bévue ?

Je publierai demain un document écrit entièrement de la main de Ruelens-Marlier et concernant Caillaux, Hartmann, Guilbeaux, etc. On y retrouvera le sympathique Casella et l'on pourra y étudier de près la manière de l'agent 82, faussaire au service des polices anglaise et française.

Victor MERIC.

Le lièvre et la tortue ou la dame du Métro

Mon ami Jacques est l'homme le plus paresseux que je connaisse, mais entendez que mon ami Jacques, zélé pour son travail, ne flâne qu'aux heures où il sied qu'on flâne. Nul mieux que lui ne sait examiner un étalage de libraire : de loin, il découvre les volumes qu'il touchera ; et il les touche l'un après l'autre, et il reprend celui qu'il avait pris d'abord, mais il ne se décide pas à l'acheter, car il aurait bien envie de l'autre également, et pour finir il s'éloigne les mains vides. Ainsi flâne mon ami Jacques. Vous direz sans doute que c'est moins là de la paresse que de l'indécision. Hélas ! il se peut que vous n'ayez pas tort, mais Jacques serait désolé qu'on accablât d'un mot si dur son caractère si faible. Et pourtant, toutes ses aventures ressemblent à sa dernière aventure, qui date de la semaine passée.

Elle lui arriva dans le Métro, sur la ligne numéro 3, qui va de la porte Champerret à la place Gambetta. Il est regrettable qu'elle ne lui soit arrivée ni dans le parc de Versailles, ni sur la promenade des Anglais à Nice, ni au bord de la mer, car la curiosité du lecteur y perd d'aimables descriptions, qui occupent toujours quelques bonnes lignes et permettent à l'auteur de chercher les épisodes suivants. Mais un écrivain qui se respecte respecte aussi la vérité, et je ne peux pas avancer que ce n'est point dans le Métro, dans le vulgaire Métro, que mon ami Jacques devint amoureux de la plus belle femme du monde.

C'est à la station de l'Europe que l'accident eut lieu. Les malheurs se précipitent sur nous au moment qu'on n'y pense guère. A la vérité, on ne pense à rien : on est assis sur une étroite banquette, à côté d'un monsieur qui lit un journal et en face d'un autre monsieur qui lit un autre journal ; le train roule avec un bruit cruel et à une allure excessive ; tout à coup, il s'arrête ; on est secoué ; la double porte s'ouvre ; une dame pénètre dans le wagon ; vous vous levez et cédez votre place ; la dame vous remercie, et le train roule de nouveau. Ces choses se voient tous les jours. Il faut être mon ami Jacques pour susciter un drame dans des conjonctures banales à ce point.

Cette dame, il me l'a juré, méritait d'être une héroïne. Telle, elle devait se révéler d'une beauté sans pareille, ni trop petite ni trop grande, ni trop fardée, ni trop naturelle, ni trop élégante, ni trop modeste, ni trop brune, ni trop blonde, comme il convient. Jacques en fut soudainement amoureux. On n'expliquera jamais de semblables catastrophes, et l'on ne démontrera pas davantage pourquoi, dans un siècle si riche de libertés, il n'est pas admissible qu'un monsieur ait le droit de déclarer à une dame, quand elle lui plaît, qu'elle lui plaît, même sans dessein.

A la station de Saint-Lazare,
Il se produisit un fait bizarre.

Poussé par la foule, Jacques se trouva plus près de la dame. Leurs regards se rencontrèrent, et Jacques baissa les yeux, mais il mourait d'envie de ne pas les tenir baissés. Il songeait qu'à l'arrêt prochain peut-être, elle descendrait et qu'il la perdrait sans espoir. Et il maudit le constructeur des machines, qui avait construit des machines trop rapides.

A la station de Caumartin,
La situation se maintint,

Jacques respira. La dame ne se préparait pas à descendre. Elle jouait avec la dragonne de son parapluie. Quatre voyageurs en surnombre firent plus d'encombrement, et Jacques sentit contre son coude le coude de la dame. Mais comment lui parler ? Que répondrait-elle ? Si elle le rabrouait ? Il y avait beaucoup de témoins dans ce wagon. Et Jacques maudit le constructeur des voitures, qui avait construit des voitures trop spacieuses.

A la station de l'Opéra,
Un vide immense s'opéra.

Néanmoins, la dame ne descendit pas, et Jacques s'en réjouit, modérément toutefois, car les voyageurs étant moins pressés, il ne pouvait plus laisser son coude contre le coude de la dame, mais il s'en réjouit, car une place était libre en face de la dame, et Jacques s'y installa.

« Pourvu qu'elle aille n'importe où, songeait-il, si elle ne descend pas à la rue du Quatre-Septembre ! Je n'aurais pas le temps de l'aborder. »

Et il maudit le constructeur des stations, qui avait construit des stations trop voisines les unes des autres.

A la station du Quatre-Septembre,
Jacques trembla de tous ses membres.

Fausse alerte : la dame ne descendit pas,

mais un gros monsieur et une jeune fille s'en allèrent. Tous les témoins s'en allaient peu à peu.

« Au prochain, se dit Jacques, c'est décidé, je me jette à l'eau. »

Il sourit. Il crut que la dame souriait. Et il se jura de mettre en œuvre toutes ses ressources. Au prochain arrêt...

Mais à la station de la Bourse,
Il n'eut pas besoin de toutes ses ressources.

D'un bond, la dame s'était levée, et si vite elle s'éclipsa que Jacques ne comprit qu'elle avait disparu qu'à l'instant où le train repartait. Ce fut un désastre.

Alors, à la station du Sentier,
Jacques vous aurait fait pitié.

Il voulait revenir sur ses pas, fouiller Paris et la province, publier des annonces dans les gazettes, remuer ciel et terre. Il est allé tout bêtement à son bureau, comme d'habitude, car mon ami Jacques est un garçon sérieux.

Charles MOULIE.

Lettre de Delémont

Un mot au «Démocrate»

DELEMONT. — *Un mot au « Démocrate ».* — Il n'est pas dans nos habitudes de polémiquer avec les journaux bourgeois qui, comme le «Démocrate», bouffent des socialistes déjà à leur petit déjeuner. Cependant, il arrive de temps à autre que les mensonges lancés dépassent tout de même un peu trop la limite permise.

Dans son numéro de samedi 30 août dernier, le « Démocrate » conteste les renseignements donnés par la « Sentinelle », au sujet de la grève des plâtiers-peintres. Il prétend que les grévistes étaient au nombre de 18 et non de 28. Il assure qu'aucun ouvrier n'était payé 90 ou 95 ct. à l'heure.

A ces démentis, nous répondrons que les grévistes étaient bien 28 et que nous sommes à même d'en publier la liste, si le « Démocrate » le désire. D'ailleurs, on ne voit guère comment les neuf patrons peintres de Delémont n'occuperaient que 18 ouvriers. Quant au salaire de 90 à 95 ct., contesté par le « Démocrate », nous avouons humblement nous être légèrement trompé. En revoyant nos notes, nous constatons, en effet, que 5 ouvriers n'arrivaient pas même à ce chiffre. Chez le patron G., deux ouvriers gagnaient 80 ct. à l'heure ; il en était de même chez son collègue Gr. ; enfin, le patron N. occupait un ouvrier à 70 ct. à l'heure !

Le « Démocrate » bourre ensuite le crâne de ses lecteurs en disant que la grève était un ballon d'essai d'un comité de Zurich. Pauvre homme ! Il est atteint de « bolchévicomanie », sûrement. Ce qu'il ne dit pas, c'est que la grève a été terminée grâce au bon vouloir des ouvriers, qui ont proposé de s'en remettre à un arbitrage. Il est évident que lors de l'entrevue des patrons et des ouvriers à l'Hôtel de Ville, le 28 août, le président de la Fédération des ouvriers peintres et plâtriers (M. Graf, de Zurich), était présent. Sa présence était motivée par le fait que, la grève ayant déjà duré trois jours, la caisse de grève serait entrée en action dès le lendemain, pour le cas où le différend n'aurait pas reçu de solution ce jour-là. M. Graf était donc là pour concilier les affaires, et la preuve en a été faite : Ce sont les ouvriers qui ont proposé l'arbitrage de MM. Angwert, maire, et Friedli, conseiller communal, arbitrage que les patrons ne semblent avoir admis qu'en rechignant. Et maintenant, on parle de « meneur » de Zurich ! Aussitôt que des ouvriers réclament un meilleur salaire, on y fourre la politique. Ce n'est pourtant pas si compliqué que cela. Un gamin d'école vous dira que si un patron reçoit 2 fr. par heure pour faire un travail et qu'il le fait faire par un ouvrier auquel il donne 1 fr., c'est que ce patron a gagné 1 fr. sans rien faire. Il vous dira aussi que si ce manège se répète avec cinq ouvriers et pendant dix heures par jour, le patron aura bel et bien gagné, disons plutôt empoché cinquante francs, sans rien faire. On comprend alors pourquoi quelques-uns de ces messieurs semblaient avoir pris quartier-général au Faucon et au Cheval-Blanc pendant les travaux de réfection du Château...

Le « Démocrate » lance encore un coup de pied aux grévistes parce que ceux-ci réclamaient qu'on leur parle en allemand. Qu'il nous permette d'un peu lui rafraîchir la mémoire à ce sujet. Il y a trois ou quatre ans, le parti radical de Delémont avait envoyé siéger à l'Hôtel de Ville une majorité de conseillers de langue allemande qui, naturellement, se mirent à délibérer en allemand. Le «Démocrate» trouvait alors cela très gentil, parce que ces Allemands étaient des radicaux qui tapaient ferme sur les socios, et c'est tout ce qu'il fallait. Mais aujourd'hui, que de vulgaires ouvriers (qui ne savent d'ailleurs pas le français) osent demander qu'on leur parle en allemand, le « Démocrate » appelle cela : avoir un sale toupet ! Autres temps, autres mœurs.

Pour terminer, nous nous permettrons de recommander au « Démocrate » de copier la « Sentinelle » plus tôt, une autre fois, et de ne pas annoncer le vendredi une grève qui est déjà solutionnée depuis la veille. Cela lui évitera de fâcheuses déconvenues et la mauvaise humeur qui en résulte.

R.

Semaine Suisse 1919

Le règlement de participation à la Semaine Suisse 1919, du 4 au 19 octobre, vient de paraître. L'affiche même de la Semaine suisse est la garantie que le participant n'expose que des articles exclusivement suisses et qu'il se soumet à un contrôle qui déterminera si les marchandises sont des produits spécifiquement suisses ou si elles ont subi en Suisse une transformation essentielle.

La Semaine Suisse constitue ainsi le moyen efficace de faire mieux connaître à chacun les capacités industrielles et la qualité de la main d'œuvre nationale.

La précarité de notre situation économique, ainsi que la pression exercée par l'étranger sur notre pays imposent la nécessité de développer le sentiment de nos besoins économiques et de faire mieux apprécier notre activité nationale.

JURA BERNOIS

PORRENTRUY. — Nous croyons utile de rappeler aux parents qui ont des enfants à mettre en apprentissage qu'ils peuvent s'adresser au secrétariat municipal jusqu'au 30 septembre prochain s'ils veulent bénéficier des subsides qui sont remis aux apprentis originaire du district de Porrentruy.

Pour les apprentissages de plusieurs années, il faut renouveler chaque année la demande et mentionner : « Fondation Vilmatt-Respinger ».

— Le « Jura » se plaint du fait que l'Etat traîne abominablement la question de l'aménagement du jardin alpestre attenant à l'école cantonale de notre ville. C'est en ordre, il y a longtemps que des matériaux sont accumulés au bas de l'ancienne église des jésuites qui ne sont affectés à aucune destination.

Mais à qui la faute, sinon à ceux justement qui se plaignent le plus ?

Pourquoi n'a-t-on pas rechargé la demande à l'Etat ou fait intervenir la Commission d'Economie publique ?

Nous avons, à Porrentruy, un membre de la Commission d'Economie publique, pourquoi ne le charge-t-on pas d'intervenir auprès de qui de droit ?

Ailleurs, on l'aurait déjà pressenti de la chose il y a longtemps déjà. *Argus.*

— Le Conseil des prud'hommes s'est constitué jeudi, comme nous l'avons dit. Sont membres du bureau : M. Chalverat, avocat, président ; M. Grandjean, notaire, vice-président ; M. Vogelsberger, greffier et M. Sautebin, vice-greffier.

Nous nous souvenons que lors de la constitution du tribunal des prud'hommes, nous avons ici même demandé que lorsqu'un ouvrier passant devant les juges prud'hommes a eu gain de cause, le bureau des prud'hommes devrait immédiatement verser l'argent devant revenir à l'ouvrier, attendu qu'il ne s'agit en l'occurence que de sommes le plus souvent inférieures à 100 francs .

Or, la compétence du tribunal des prud'hommes est de 400 fr., croyons-nous ; ces petites sommes peuvent effectivement être versées de suite à l'intéressé.

Le bureau des prud'hommes peut dès lors faire les démarches éventuelles que nécessite le mauvais vouloir d'un patron qui aimera mieux se laisser poursuivre et gagner du temps ainsi, en même temps que désarmer le pauvre diable qui a gagné son procès, mais ne peut toucher son argent qu'après de longues poursuites, desquelles un ouvrier ne peut souvent attendre la fin et se décourage.

Plaira-t-il au tribunal des prud'hommes de procéder ainsi, il en vaudrait un sérieux avantage pour les ouvriers. *Argus.*

ST-IMIER. — *Conseil municipal.* — Extrait de la séance du 2 septembre 1919 :

Présidence : M. Et. Chappuis, maire. Présents : MM. J. Bœgli, J. Meier, E. Schweingruber, Ls Bueche et H. Geneux. Excusé : M. Ch. Zehr.

Le Conseil prend connaissance et accepte, avec remerciement pour les services rendus, la démission de M. Ch. Merkt, préposé à l'office local de chômage. Il constate qu'il n'y a actuellement plus de chômeurs et décide de ne pas pourvoir au remplacement de M. Merkt pour le moment.

MM. Et. Chappuis et E. Schweingruber sont délégués à l'assemblée de l'Union des villes suisses, à Bâle, les 13 et 14 septembre 1919.

Sur la recommandation de l'Ecole d'horlogerie et de mécanique, le Conseil approuve la modification de l'art. 12 du règlement relatif au dépôt et à l'examen de la marche des montres, laquelle entraîne une majoration des émoluments à percevoir pour les bulletins d'observations.

M. René Chatelain ayant donné sa démission de conseiller général pour cause de départ de la localité, il est remplacé par M. Albert Guyot.

— *Parti socialiste.* — Dans sa dernière assemblée générale, le parti socialiste a réélu son comité comme suit :

Président : Marcel Mœschler, rue Jonchères 42 ; vice-président : Emile Hirter, Passage Erguel 2 ; caissier : Alfred Oswald, Beau-Site 19 ; secrétaire-correspondant : Léon Warmbrodt, Passage Erguel 8 ; secrétaire des séances : Léon Egli, rue Dr Schwab 20.

VILLERET. — *Conférence publique et contradictoire.* — Mardi, 9 septembre, à 8 h. précises du soir, à la Chapelle municipale, conférence publique et contradictoire, avec sujet : « Pourquoi les jeunes doivent être groupés ». Orateur : J. Humbert-Droz. Camarades, assistez nombreux à cette intéressante causerie. Après la conférence, les membres du Cercle ouvrier et du parti socialiste sont convoqués au local pour épuiser les tractanda de notre dernière assemblée. Que chacun fasse son devoir pour que nous ayons un bel auditoire et que nous puissions donner une nouvelle impulsion à notre jeunesse socialiste.

CORGEMONT. — *F. O. M. H.* — Une décision très importante a été prise à la dernière assemblée de la F. O. M. H., section de Corgémont. Sur la proposition du camarade Uebersax, secrétaire-administrateur du Val-de-Ruz, ceux qui se font un devoir d'assister aux assemblées ont voté une cotisation supplémentaire de 50 centimes et une de 25 centimes par semaine, pour venir en aide aux ouvriers grévistes de la place de Bienne. Cette décision, qui n'est pas unique en son genre, prouve une fois de plus que la solidarité ouvrière est une belle chose. *Edouard-Emile.*

— *Parti socialiste.* — Il est porté à la connaissance des membres du parti socialiste que la prochaine assemblée générale aura lieu mercredi 10 septembre, à 8 h. du soir, à la maison d'école. L'ordre du jour a été établi comme suit : 1. Nomination de deux vérificateurs de comptes ; 2. Rapport du délégué à l'assemblée de Sonceboz ; 3. Troisième Internationale ; 4. Proposition du comité ; 5. Conférence Perret.

Nous espérons que les membres assisteront, sinon tous, du moins nombreux à cette assemblée.

Le Comité.

Cour d'assises du canton de Neuchâtel

Audience du 6 septembre

L'affaire de la Caserne (suite)

Le témoin Alexandre Gaufre, négociant, déclare avoir mangé avec sa femme la fondue chez Verro, mais il n'a pas constaté que Verro faisait pression sur Mlle G. David. Verro est un bon homme qui a le cœur sur la main.

Le témoin Adolphe Vogel, facteur, déclare avoir eu en chambre Verro. C'est un brave homme, qui lui a rendu de grands services pendant la grippe. « Sans lui, dit le témoin, je ne serais peut-être plus ici. »

Le témoin Joseph Delaepuis, cartonnier, déclare avoir entendu Mlle Buhler parler de Germaine Sutter comme d'une prostituée.

Le témoin Lucien Sunier, conducteur aux C. F. F., a fréquenté Germaine Sutter, mais l'a quittée à cause de l'inconduite de celle-ci.

Le témoin Germaine Sutter ne s'est pas présenté parce qu'elle est à l'hôpital. Mais une lettre dit que Verro lui ménageait des entrevues avec un homme.

Le réquisitoire

Me Châtenay montre Verro comme un homme ayant déjà eu d'autres condamnations de petite importance : une amende de 10 fr. pour vente de cartes immorales, affaire d'huile et de graisse. Verro a procédé de différentes manières en ce qui concerne cette affaire.

1. Il prend en chambre Germaine David pour l'avoir sous la main.

2. Il prête de l'argent à Germaine Sutter pour l'avoir à disposition.

3. Il raccole Marthe Buhler tout simplement.

Ensuite Verro invite des messieurs pour boire un verre en présence de ces dames. Pas besoin d'autre chose pour le reste.

La déposition écrite de Marthe Buhler nous indique bien que Verro priait cette demoiselle de revenir le voir. Quand elle se rendait chez lui, elle trouvait des messieurs, en particulier M. Oeld-Glauser, avec qui elle a eu des relations.

Verro et la défense disent qu'il ne peut être condamné ni être prévenu parce qu'il n'a pas touché de l'argent.

Il n'y a pas besoin de gagner de l'argent. Les bouteilles suffisent. L'article 292 dit : « Toute personne qui facilitera... » Verro n'a pas seulement fermé les yeux sur la conduite de Mlle G. David, mais il tolérait dans son logement cette personne. On buvait, on mangeait bien. Pas besoin de toucher de l'argent.

Le procureur estime que Verro tombe sous le coup de l'article 292 et il engage les jurés à répondre « oui » sur le fait. Quant à la pénalité, Verro a déjà fait trois mois de prison. Si vous jugez que c'est assez, ce n'est pas à moi de vous le dire, ajoute-t-il.

Plaidoirie et jugement

Me Numa Roulet parle de son client : Verro est un homme qui au Locle avait une allure spéciale, des habits un peu drôles, une manière de crier les journaux à faire rire tout le monde. Mais c'est un bon cœur. Il a trouvé des amis et le témoignage de M. Vogel nous rapporte bien cela. Il ne faut pas oublier que Verro a voyagé en France, où il a travaillé pendant quinze ans comme cocher chez une comtesse qui à sa mort lui a légué 10,000 francs en reconnaissance des services rendus. N'est-ce pas un brillant témoignage du bon cœur de Verro ? Quant aux faits reprochés à Verro, ils n'ont pas de fondements, car Verro n'a jamais profité des demoiselles ; pour lui, ce que faisait Germaine David, ça ne le regarde pas. Il a l'habitude de voir en France les filles disposer d'elles-mêmes comme bon leur semble ; il n'estime pas anormal que Germaine David reçoive des messieurs. Et Verro dit bien que si ces demoiselles gagnaient assez pour vivre, elles n'auraient pas besoin de se prostituer pour s'acheter des bas blancs et des belles robes.

Verro, dans cette affaire, est innocent, et je conclus à l'acquittement de mon client.

Me Châtenay fait encore remarquer à Me Roulet que Verro n'est pas si pur que cela. Il maintient que, pour le fait, la réponse du jury doit être oui.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sur le fait, et par 7 voix contre 5, négatif quant à la culpabilité.

En conséquence, la Cour prononce l'acquittement immédiat et met les frais à la charge du prévenu, soit 620 fr.

Audience levée à midi.

CANTON DE NEUCHATEL

NEUCHATEL

Concours à la ligne traînante. — Le concours de pêche à la ligne traînante a eu lieu hier par un temps exceptionnellement favorable, mais il a été tiré peu de poisson. On comptait 33 concurants. Un seul beau poisson a été pris. Il pesait 8 à 10 livres. C'est M. Panier qui l'a pêché. M. Breguet, du tram, a tiré quatre poissons. La plupart des pêcheurs n'avaient qu'un petit brochet et quelques-uns rien du tout. La pêche à la ligne traînante est lamentable cette année. Certains pêcheurs n'ont pas encore sorti un poisson de toute l'année.

LE LOCLE

Objets trouvés en août et non réclamés. — 1 chapeau, 1 ceinture de robe, 2 paires de lunettes, 2 billets de banque, 1 presse en fer, 1 paquet d'ouate, 1 sac à main, 1 broche, 4 porte-monnaie renfermant quelque argent, 1 réticule, 1 boîte renfermant des ustensiles de cuisine, 1 bonnet de police, 1 épingle à cheveux, 1 paire de ciseaux, 1 bougie et 1 clef pour moto, 10 clefs.

LA CHAUX-DE-FONDS

POUR LE REFERENDUM

Du referendum actuel dépend toute l'orientation du parti socialiste. Il peut en résulter une crise qui aurait sa dangereuse répercussion dans le mouvement syndical. Une scission politique entraînerait une scission syndicale. Le dernier congrès de la F. O. M. H. l'a clairement démontré. Il faut donc que tous ceux qui tiennent à l'unité de ces deux forces ne restent pas indifférents et assistent à l'assemblée de mercredi pour affirmer leur conviction. Demeurer à l'écart, ne pas venir voter c'est donner sa voix à la majorité qui s'affirmera dans le pays, c'est peut-être donc la donner en faveur de l'entrée dans l'Internationale de Moscou.

Ceux qui sont partisans de celle-ci seront probablement tous présents et ils auront raison. Il faut que l'assemblée donne une image aussi juste que possible de l'état d'esprit de notre section. Celle-ci compte environ mille membres. Elle peut donc jouer un grand rôle dans cette consultation.

Tout le monde au Cercle, mercredi soir.

Aux locataires

Nous rappelons à tous les membres de la Ligue des locataires l'importante assemblée de ce soir. Que tous soient présents.

Le prix du lait

La population de La Chaux-de-Fonds est informée qu'un formulaire concernant le prix du lait sera distribué dans les ménages aujourd'hui et demain. Toutes les personnes qui veulent payer le lait 39 centimes le litre n'auront qu'à déposer le dit formulaire, signé, dans une boîte aux lettres spéciale, placée à cet effet au premier étage du Juventuti. Dernier délai pour le retour du formulaire : mercredi soir.

Ravitaillement communal.

Changement de décors « Chez Ariste »

Le restaurant Ariste Robert a été acheté par M. Edmond Meyer, qui montera cette affaire en Société anonyme. Il compte que celle-ci construira pour l'été prochain une grande salle dans le jardin actuel qui servira pour les five o'cloks avec orchestre, etc. Le premier sera transformé en grande salle pour les sociétés locales, noces, bals, etc.

Ce sera donc une « modernisation » de « Chez Ariste ».

L'« Isba russe »

On a beaucoup parlé de l'âme russe. Qui a vu les Russes sourire doucement à qui prétendait la connaître se demande au moins s'il est assez informé sur elle et s'il le sera jamais. D'autant mieux que les événements où s'agitent ces peuples, de jour en jour, semblent ajouter au mystère. Au moins le désir de savoir qui ils sont, ces peuples et cette âme, suscité depuis quelque soixante années, n'a pas diminué.

Faire revivre dans leur naturel décor les plus belles des chansons nées du peuple ou inspirées par lui, les mêler à la vie dont elles sont comme l'image mystique ; parfaire, s'il se peut, l'évocation en y ajoutant la danse, tel fut l'idéal de M. Borowsky et tel il l'a réalisé dans son « Isba russe », que nous verrons mercredi soir au Théâtre.

Ecoutant les suggestions de l'administration du Théâtre et malgré les frais énormes de la tournée, M. Borowsky a renoncé à majorer les prix des places.

La location est ouverte chez le concierge du Théâtre.

Dons. — Le comité de la Colonie des Vacances exprime toute sa reconnaissance à Mme E. P.-L. qui lui a fait remettre 50 francs par l'entremise de la Direction des Finances, à l'occasion d'un cruel anniversaire.

Ouverture des magasins le dimanche. — Le public est rendu attentif à l'annonce paraissant dans le présent numéro.

Convocations

LE LOCLE. — *Parti socialiste.* — Tous les membres du comité du parti, ainsi que tous les camarades de bonne volonté sont convoqués d'urgence pour ce soir lundi, à 8 heures précises, au Cercle Ouvrier. Par devoir. *Le président.*

ST-IMIER. — *Comité de Vente de la « Sentinelle »* le mardi 9 septembre à 8 heures et demie du soir, au local habituel, Cercle ouvrier. Présence nécessaire.

Parti socialiste de La Chaux-de-Fonds

Assemblée générale

Mercredi 10 septembre, à 8 h. du soir

au Cercle ouvrier

Ordre du jour :

1. Rapport des délégués au Congrès de Bâle ;
2. Votation concernant l'entrée dans la IIIe Internationale ;
3. Initiative Rothenberger ;
4. Elections au Conseil national ;
5. Désignation des délégués au Congrès cantonal.

Pour pouvoir prendre part à la votation, tout membre doit être porteur de son carnet du Parti.

Nous rendons tous les camarades attentifs à l'importance de cette assemblée. Ils sont *moralement* tenu d'y assister. *Le Comité.*

Kefol
NEVRALGIE
MIGRAINE
BOITE 10 POUDRES Fr. 1.80
TOUTES PHARMACIES

SCALA || PALACE

Jusqu'à mercredi 8334

Thaïs
La célèbre pièce d'Anatole France

Chignole, le roi de l'air
Grand roman d'aventures

Pauvre petite riche
Grandiose drame réaliste

La voie dangereuse
Poignant drame moderne

Charlot joue Carmen

F.O.M.H. Chaux-de-Fonds

Cadrans émail

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lundi 8 septemb., à 8 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville
Salle du Tribunal, 1er étage 8324

Ordre du jour très important

Présence indispensable. LE BUREAU.

F.O.M.H. Chaux-de-Fonds

Graveurs-Bijoutiers, Joailliers-Sertisseurs
Faiseurs de bracelets

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lundi 8 septembre, à 8 h. précises du soir
à l'Amphithéâtre du Collège primaire

Ordre du jour très important

Achille Grospierre, secrétaire central, sera présent
8325 **LE BUREAU.**

Société Coopérative de Consommation
ST-IMIER et environs 8332

Encavage de pommes de terre

La sécheresse du mois d'août a contribué à faire mûrir plus rapidement les pommes de terre, et il faut compter que les sortes tardives seront livrées dès le 15 septembre.

Pour cette raison, **nous invitons notre clientèle à bien vouloir donner ses commandes le plus tôt possible dans nos magasins.**

Si nous voulons organiser la répartition de cet article d'une façon avantageuse, il est indispensable que nous connaissions les besoins de notre clientèle assez tôt. Nous ne pouvons pas encore fixer un prix, mais il va sans dire que nous nous efforcerons de livrer aux conditions les plus avantageuses, et nous croyons que ce prix sera inférieur à fr. 20.— les 100 kilos.

Le commerce étant libre cette année, nous aurons l'avantage de pouvoir nous approvisionner selon notre désir en sorte et qualité.

Il en est de même pour **les autres légumes et fruits.**

Nous prions donc tous les consommateurs qui désirent obtenir :

des pommes de terre
„ choux, choux-raves
„ raves, des carottes
„ pommes, des poires

de se faire inscrire sans retard dans nos magasins, en indiquant les sortes et quantités que l'on désire, et en donnant des adresses exactes et complètes.

La marchandise sera livrée au comptant.

Notre société a déjà donné tant de preuves qu'elle est en mesure de livrer le plus avantageusement, **qu'il est dans l'intérêt de chaque consommateur de donner ses commandes exclusivement à la Société coopérative.**

Commune de La Chaux-de-Fonds

Ouverture des magasins le dimanche

A teneur de la loi sur le repos hebdomadaire du 24 novembre 1910 et du décret du 21 novembre 1912, les magasins suivants sont autorisés à rester ouverts :

Le dimanche toute la journée :

Les boulangeries, les pâtisseries et confiseries, mais uniquement pour la vente d'articles de boulangerie, pâtisserie et confiserie.

Le dimanche jusqu'à midi et le soir de 6 à 8 h. :

Les laiteries et crémeries. Les kiosques. Les épiceries, les magasins de comestibles et de légumes.

Le dimanche jusqu'à midi :

Les magasins spécialement affectés à la vente des tabacs et cigares et après entente avec les intéressés, sanctionnée par le Conseil d'Etat le 7 mars 1911.

La Chaux-de-Fonds, le 6 septembre 1919.

P30435C 8330 **Direction de Police.**

VILLE DU LOCLE

LAIT

A partir du 1er septembre, le lait se paie **45 ct.** le litre.

Subsides : 15 ct. par litre aux familles mises au bénéfice des prix réduits ; 6 ct. par litre aux autres consommateurs. Les laitiers bonifieront à leurs clients, contre remise du bon de rabais de la carte de lait, les subsides suivants :

Prix réduit (Impression rouge) :		
Carte pour enfant	fr.	4.50
» normale	»	2.25
Demi-carte	»	1.12
Prix modéré (impression bleue) :		
Carte pour enfant	fr.	1.80
» normale	»	0.90
Demi-carte	»	0.45

8327

A partir du 1er octobre la carte de lait donnant **droit au subside** de 6 ct. ne sera remise qu'aux personnes qui en auront fait la demande. Cette demande sera adressée **par écrit et signée du chef de famille,** à l'Office communal, jusqu'au **13 septembre** au plus tard. Il est recommandé de la libeller comme suit :

« N° de la carte de légitimation : .....
« Le soussigné : .....
« Nom : .....
« Prénom : .....
« Rue : ..... N° : .....
« demande à recevoir dès le 1er octobre 1919, les cartes de lait avec « bon de rabais donnant droit au subside de 6 ct. par litre de lait.
« Le Locle, le ..... septembre 1919.
« (Signature) : ..... »

Fabriques Movado

engagerait de suite P20454C 8320

2 SERTISSEUSES

Acheveurs
échappements

10 ½ ancre, ouvrage lucratif et suivi, sont demandés par
Fabrique Auréole
Paix 133 8285

Remonteur de finissages **On demande un bon remonteur de finissages pour grandes pièces ancre. S'adr. au Comptoir G.-Léon Breitling.** 8313

Très importante administration cherche un bon

Correspondant

homme ou femme, parfaitement au courant de la sténo-dactylographie, du français et de l'anglais ; orthographe et ponctuation excellentes exigées.

Faire offres détaillées avec prétentions sous chiffre **P-23266-C, à Publicitas S. A., Ville.** Entrée immédiate. 8282

Hommage au travail national !

Semaine Suisse
Schweizerwoche
Settimana Svizzera
1919

4 au 19 octobre

La boucherie Ed. Schneider
Soleil 4

a l'honneur d'aviser son honorable clientèle qu'elle a remis son commerce, dès le 1er septembre, à Monsieur

Emile Zimmermann

Elle profite de cette occasion pour remercier bien sincèrement tous ceux qui lui ont témoigné tant de confiance pendant de longues années, et les prie de la reporter à leur successeur.

Edouard SCHNEIDER.

Me référant à l'avis ci-dessus, je porte à la connaissance du public de La Chaux-de-Fonds et des environs que j'ai **repris** à mon compte la

Boucherie Ed. Schneider
rue du Soleil 4

Je me recommande vivement à son ancienne clientèle ainsi qu'au public en général, et j'espère mériter, par des marchandises de premier choix, la confiance que je sollicite. P23174C 8200

Emile ZIMMERMANN.

Locaux

La Commission du Technicum de La Chaux-de-Fonds demande à louer pour de suite ou époque à convenir des locaux avec vestiaires pour y installer trois classes de réglage avec un effectif d'une quarantaine d'élèves. P30433C 8272

Faire offres à M. **Alf. Berthoud,** présid., **Ravin 5.**

Dr Secrétan absent
P33310C 8333

Pruneaux

Vient d'arriver un wagon de beaux **pruneaux** de Bâle, **pommes, poires, pommes de terre,** à la 8309

Boulangerie A. Arn
Rue du Parc 11

Les plus bas prix du jour. On livre à domicile. Gros et détail. Se recommande, A. ARN.

Assurance-vie

Si vous désirez vous assurer à des conditions avantageuses, traitez avec la **« Patria »,** Société suisse à base coopérative. Répartition totale des bénéfices aux asssurés. — Représentant pour la région : **P. Humberset,** La Jaluse, **Le Locle.** 1208

AVIS

Angelo Giacomo Piatti, menuisier, à La Chaux-de-Fonds, informe le public qu'il retire à sa femme Maria Quintillia Piatti, née Lini, domiciliée à La Chaux-de-Fonds, rue de la Promenade 6, tous pouvoirs de représenter l'union conjugale, et que par conséquent seront nuls et non avenus tous les actes juridiques, achats et ventes, opérés par son épouse.

Le président du tribunal de district autorise la présente publication.

La Ch.-de-Fds, le 27 août 1919.
Le président du tribunal,
8240 E. PIAGET.

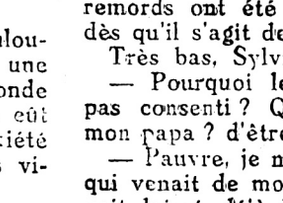

Monsieur **Jules Jobin** et familles alliées remercient sincèrement les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant les jours pénibles qu'ils viennent de traverser. 8331

Fritz Jetter-Ruedin
Rue Léop.-Robert 50
(Banque fédérale)
LA CHAUX-DE-FONDS

Chemiserie et sous-vêtements pour Dames, Messieurs et Enfants
Bas et Chaussettes
Gants de Grenoble
Marchandises garanties
6600 qualités supérieures

Société mutuelle des Horlogers
DU LOCLE

Toutes les personnes désirant se faire recevoir de notre société sont informées que des formulaires sont à leur disposition auprès du président de la Société, M. Georges Fatton-Grandjean, rue André 3, ainsi que chez tous les membres du Comité.

N. B. — Les nouveaux membres sont reçus par le Comité, sans certificat médical, excepté les cas douteux. 1257

Le Comité.

Excellente pension bourgeoise se recommande. Prix modérés. Petits soupers sur commande. — **M. Pagnard-Jeanneret,** rue Léopold-Robert 26. 8245

Château Saint-Just
est une spécialité de vin de la
Maison LUCIEN DROZ

A vendre à prix avantageux un ménage complet. — S'adresser le soir dès 4 heures, Bellevue 19, 1er étage à gauche. 8278

A vendre un lit complet en bon état, matelas crin animal. Prix avantageux. — S'adresser à M. Ivan Houriet, **Villeret.** 8304

Pigeons sont à vendre. — S'adresser à H. Leuba, timbres caoutchouc, rue du Progrès 93. 8329

Etat-civil du Locle
Du 6 septembre 1919

Naissance. — André-Xavier, fils de Xavier Behra, coiffeur, et de Augusta, née Boillod, Neuchâtelois.

Décès. — 2361. Coquard, Paul-Ernest, horloger, âgé de 15 ans, Français.

Mariage. — Borel, Louis-Auguste, boulanger, Neuchâtelois, et Klauser, Marguerite-Elisa, horlogère, Argovienne et Neuchâteloise.

Promesses de mariage. — Othenin-Girard, Paul-Henri, décorateur, et Bourquin, Caroline-Emma, institutrice, Bernoise et Neuchâteloise. — Calame, Henri-Ernest, menuisier, et Matthey-Junod, Mathilde, horlogère les deux Neuchâtelois.

Etat-civil de La Chaux-de-Fonds
Du 6 septembre 1919

Naissance. — Racle, Henriette-Marie-Pauline, fille de Léon, commis postal, et de Jeanne, née Gobat, Bernoise.

Décès. — Inhumé à Bevaix. Duvoisin, Oscar-Fernand, fils de Ludim-Edouard, et de Julie-Elise, née Comtesse, Vaudois, né le 18 mai 1899. — 3899. Borle, Louis-Alcide, Neuchâtelois, né le 4 janvier 1853.

Inhumation

Lundi 8 septembre 1919, à 1 ½ h.
M. Borle, Louis-Alcide, 66 ans, 8 mois, Terreaux 2, depuis l'hôpital.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE 3

SPHINX BLANC

PAR

Guy CHANTEPLEURE

(Suite)

Sylvie ouvrit la bouche pour parler, puis elle regarda son père sans rien dire.

— J'espère, ajouta celui-ci, que nous verrons La Teillais dès aujourd'hui... Je voudrais te présenter à lui...

— Je l'ai vu quand j'étais petite... Je me rappelle qu'il avait de grandes moustaches et qu'il m'avait apporté une poupée blonde habillée de dentelles et de rubans roses... Mais là s'arrêtent mes souvenirs... Plus tard, je suis entrée à la pension Decharme... et les visites de M. de La Teillais n'ont pas coïncidé avec mes vacances...

— Je ne crois pas qu'il soit venu ici plus de trois ou quatre fois en tout... Nous nous sommes rencontrés à Paris surtout... puis c'est avec lui que j'ai fait mes voyages en Italie et dans les Pays-Bas...

— Il y a longtemps que tu le connais ?

— Vingt ans bientôt ! soupira M. Régnier. Je l'ai connu chez son grand-père, M. Morin-Jaufre, qui était un des banquiers les plus riches et les plus estimés de Paris... Je n'avais alors aucune fortune et je remplissais un modeste emploi au ministère de l'Instruction publique, mais je m'occupais, à mes moments perdus, d'art, d'histoire, d'archéologie... J'avais publié quelques articles... Par suite d'un hasard, une étude sur les miniaturistes français que je préparais pour une grande revue, m'a mis en rapport avec M. Morin-Jaufre qui possédait une intéressante collection de miniatures et qu'une bizarrerie de la nature avait à la fois doté d'un cerveau de financier et d'une âme d'artiste... François, étudiant en droit et élève de l'Ecole des Sciences politiques, vivait avec son grand-père et sa mère, veuve du vicomte Roger de La Teillais... Et tout de suite, une profonde sympathie nous a rapprochés, lui et moi — celle qui naît des contrastes, il faut croire, car nul ne pouvait se montrer plus différent du pâle rat de bibliothèques et de musées que j'étais déjà, que ce brillant, que cet enthousiaste François de La Teillais, toujours avide de soleil, d'air, d'espace et qui semblait n'aimer dans l'art qu'une forme belle et rare, de la vie... Nous nous sommes beaucoup vus ; des affinités de goûts nous ont liés et, sa bonne grâce apprivoisant ma sauvagerie, il a suffi de quelques mois pour faire de nous de très anciens amis...

Sylvie avait ôté son chapeau ; sans se regarder dans la glace, elle relevait scrupuleusement les petites mèches blondes qui lui dansaient sur les oreilles.

— Mon amie Jacqueline Lecoutellier connaît M. de La Teillais, remarqua-t-elle.

— Certainemnt... Les Lecoutellier, notaires de père en fils, ont été, de tout temps, en rapports d'affaires et d'amitié avec la famille de La Teillais, et Me Lecoutellier, le notaire actuel, a reçu la garde des intérêts que François conserve à Angers...

La jeune fille eut un petit mouvement de tête approbatif.

— M. de La Teillais nous est un peu parent, n'est-ce pas ? reprit-elle.

— Mais oui... Le comte de La Teillais, son grand-père paternel était le cousin germain de Mme de Croix-Plessis, la grand-mère de la mère... Ce très digne et très aimable gentilhomme habitait Angers, sa ville d'origine et entretenait d'excellentes relations avec les Croix-Plessis... C'est par lui et François...

— Que tu as connu maman ! acheva doucement Sylvie.

Gabriel fit un signe d'acquiescement.

Après avoir posé sa pèlerine et son chapeau, la jeune fille s'était assise sur un tabouret aux pieds de son père. Un moment, elle regarda M. Régnier, puis, comme malgré elle, elle ajouta :

— Il y a quelques jours, Jacqueline m'a dit une chose que je ne savais pas... et maintenant il me semble que... que j'aurais un secret pour toi... si je te laissais ignorer plus longtemps que cette chose m'est connue... Jacqueline m'a dit que maman t'avait épousé contre la volonté de son père... et que M. de La Teillais était le seul de ses parents que tu eusses continué à voir, parce qu'il était aussi le seul qui eût assisté à votre mariage...

Les yeux de M. Régnier cherchèrent douloureusement ceux de Sylvie. Ils exprimaient une sorte d'effroi en même temps qu'une profonde tristesse, mais, avant que le pauvre homme eût parlé, Sylvie, attachant à ce regard d'anxiété son regard d'assurance candide avait repris vivement de sa voix très claire :

— J'ai répondu à Jacqueline qui espérait me vexer que maman avait bien fait... et qu'à sa place j'aurais fait comme elle.

Elle avait prononcé ces mots d'un air à la fois si tendre et si décidé, qu'en dépit de son trouble, Gabriel ne put s'empêcher de sourire. Mais, par une contradiction singulière, à sa joie d'entendre ainsi parler l'enfant au moment même où il venait d'appréhender jusqu'à en éprouver une souffrance aiguë l'expression implicite d'un blâme, d'un regret de Sylvie, effleurant la mémoire de la morte, à son émotion reconnaissante, se mêlait une sorte de malaise jaloux.

Il pensa : « Me voici du côté des pères ! »

Et peut-être Sylvie perssentit-elle quelque chose de ce qui se passait en lui, car elle atténua ce que cette déclaration de principes pouvait présenter de trop intransigeant.

— ... Jamais, toi, tu ne m'empêcherais d'épouser un homme que j'aimerais, s'il était aussi bon et aussi intelligent que tu l'es ! fit-elle.

Gabriel entoura plus étroitement les petites épaules nerveuses qui frémissaient sous l'étreinte de son bras.

— Ma pauvre mignonne, murmura-t-il, ma Sylvette chérie, mon silence est bien coupable, puisque c'est par une étrangère, une camarade malveillante que tu as appris ces choses intimes. Il faut me pardonner pourtant... Mon chagrin et aussi... je ne sais comment te dire... mes remords ont été si profonds, que je suis lâche dès qu'il s'agit de les raviver...

Très bas, Sylvie demanda :

— Pourquoi les parents de maman n'ont-ils pas consenti ? Que pouvaient-ils te reprocher, mon papa ? d'être pauvre ?

— Pauvre, je ne l'étais plus. Mon oncle Belloy qui venait de mourir à Beaulieu-les-Angers m'avait laissé déjà la fortune dont nous jouissons aujourd'hui.

(A suivre)

DERNIÈRES NOUVELLES

☛ L'AUTRICHE SIGNE LA PAIX

VIENNE, 7. — **L'Assemblée nationale autrichienne a accepté, samedi, après un long débat, la proposition de la commission principale, chargeant le chancelier d'Etat, avec protestation contre la violation, par le traité de paix, du droit de libre disposition de l'Autriche de signer le traité.**

La protestation a été acceptée à l'unanimité ; la proposition chargeant le chancelier d'Etat de signer le traité a été votée par 97 voix contre 23.

Etranges révélations

BERNE, 7. — On mande de Berlin à Respublica : Le gouvernement danois, désireux de restreindre, si possible, les moyens de défense existants, a institué un comité dont le président, M. Münch, actuellement ministre de la guerre, a fait la proposition de démolir au plus vite possible la forteresse de Copenhague, quoique la loi militaire de 1909 prévoie la démolition de la forteresse de Copenhague déjà pour 1922. A cette occasion, on a appris des détails intéressants concernant l'ancienne politique extérieure ainsi que l'ancienne politique militaire du chef de l'opposition actuelle, c'est-à-dire de M. Christensen, qui a été, de 1905 à 1908, président du ministère et ministre de la guerre. Christensen aurait été en pourparlers avec l'ancien chef de l'état-major allemand, M. Moltke, au sujet de la conclusion d'une convention militaire avec l'Allemagne dirigée contre les « ennemis de l'Allemagne ». Comme indemnité, le Danemark, paraît-il, devait de nouveau entrer en possession du Schlesvig septentrional, tout en se chargeant lui-même de la défense de Copenhague et du Seeland, tandis que l'Allemagne devait se charger de la défense de la Suède. et du Jutland. Toute cette politique de Christensen finit brusquement avec la chute du ministre de la justice, M. Albert, en 1908. Il y eut ensuite une convention entre l'Allemagne et le Danemark à la suite de laquelle les milieux officiels allemands devinrent de plus en plus méfiants au sujet de ce qui se passait au Danemark, de sorte que la situation a été très critique pour le Danemark aux premiers jours du mois d'août 1914.

A la suite de cette publication de l'organe socialiste de Copenhague, « Sozialdemokraten », M. Christensen a déclaré avoir, de plein accord avec le roi, envoyé le capitaine Luetke à Berlin pour faire comprendre à Moltke que le Danemark n'attaquerait jamais l'Allemagne par derrière, au cas où elle viendrait à être entraînée dans une guerre européenne.

Réd. — Les Suisses sont particulièrement intéressés par ces révélations sur l'attitude d'un pays neutre. On peut se demander si le Danemark seul suivit une telle politique secrète.

Wilson en revient aux arguments de Guillaume II

SAINT-LOUIS, 8. — Havas. — M. Wilson a déclaré qu'amender le traité serait lui faire échec et isoler les Etats-Unis, et « si une grande nation est isolée économiquement et politiquement, elle est obligée d'être une nation armée ». Un représentant des Etats-Unis à la commission des réparations est nécessaire pour sauvegarder nos propres intérêts et ceux du monde. La Société des Nations, sans les Etats-Unis, serait une alliance et non une Société des Nations. Si les Etats-Unis se retirent. la guerre viendra bientôt. Mais il n'y aura jamais plus de guerre, si les Etats-Unis participent à la Société des Nations.

Pas d'opérations militaires de la Roumanie

LONDRES, 8. — Une note officielle annonce que l'attaché militaire roumain a été autorisé à déclarer que l'armée roumaine n'a pas l'intention d'entreprendre des opérations en Russie et que la Roumanie entend agir en plein accord avec les alliés.

Une grande bataille sur le front de l'armée de Koltchak

LONDRES, 8. — Le correspondant du « Times » attaché à l'armée du général Koltchak, télégraphie que des combats désespérés se livrent depuis le 28 août et qu'une bataille est engagée sur tout le front.

Lock-out des théâtres à Paris

PARIS, 6. — On mande de Paris : A la suite de la grève partielle des spectacles, vendredi, les directeurs de théâtres se sont réunis pour aviser aux mesures à prendre en vue du lock-out général des spectacles. Il a été décidé en principe, sauf pour les théâtres subventionnés. Les directeurs des music-halls et des concerts tiendront plusieurs réunions aujourd'hui. Le syndicat des cinémas y annoncera la fermeture pour ce soir de tous les cinémas, sans exception.

— Les directeurs des établissements de spectacles, à la suite de la menace de grève du personnel, ont décidé la fermeture immédiate de tous les théâtres, salles de concerts, music-halls, cabarets artistiques et de ne rouvrir les salles que lorsqu'au moins 50 % des employés auraient signé l'engagement de travailler au tarif proposé par les groupements patronaux. La décision est applicable samedi soir ; cependant les directeurs donneront leur avis définitif cet après-midi.

Les cinq théâtres des boulevards et des Champs-Elysées fermeront ce soir.

D'autre part, le comité syndical a décidé qu'aucun établissement ne serait autorisé à reprendre le service avant d'avoir conclu un accord avec le comité inter-syndical. Tous les artistes devront se tenir prêts à jouer afin de prouver qu'ils ne font pas grève mais subissent un lock-out.

Les beautés du militarisme !

BERLIN. 8 (Wolff). — On mande de Duren (Pays rhénans) à la « Gazette de Voss » : Le tribunal militaire anglais a condamné en un seul jour 50 habitants de Duren de 3 à 5 mois de prison, parce qu'ils n'avaient pas salué le drapeau d'un régiment anglais.

Un non-lieu en faveur de Caillaux

PARIS, 8 (Havas). — Sous toutes réserves, nous signalons le bruit que l' « Humanité » dit avoir accueilli au Sénat et dans différents milieux que la Cour de justice serait sur le point de prononcer un non-lieu en faveur de Comby et Loustalot et que ce double non-lieu pourrait entraîner celui de Caillaux.

La commission d'instruction de la Cour de justice a délibéré samedi après-midi. On croit savoir qu'à la fin de la séance la commission a examiné la demande des défenseurs de Caillaux tendant à autoriser le transfert de l'inculpé dans une maison de santé. La demande est basée sur le rapport du Dr Socquet, médecin légiste, constatant que l'état de santé de Caillaux, qui serait atteint d'affection de l'aorte, ne lui permet pas de subir plus longtemps le régime cellulaire. La commission aurait émis un avis favorable estimant toutefois que la décision à intervenir, échappant à sa compétence, appartient au Garde des Sceaux.

En Italie, onze millions de femmes pourront voter

ROME, 8 (Havas). — Le président du Conseil a annoncé à la Chambre que onze millions de femmes seront électrices à la Chambre, et a manifesté son étonnement du fait que le nombre des électrices est supérieur au nombre des électeurs.

Dans quatre ans... mais avant les Neuchâteloises

MILAN, 8. — Le « Secolo » apprend que le décret, approuvé hier par la Chambre italienne sur l'extension du droit de vote aux femmes, sera sanctionné aujourd'hui en votation secrète par la Chambre. Le texte du décret gouvernemental, qui a été approuvé en première votation, établit que les femmes entreront en possession du droit de vote seulement dans la deuxième législature, c'est-à-dire dans quatre ans. Des causes d'ordre pratique empêchent l'usage de ce droit de vote lors des prochaines élections.

Le « Messagero » dit que les élections de la nouvelle Chambre auront lieu à la mi-novembre.

Quand le peuple a faim il se laisse entraîner par les mauvais bergers

BERNE, 7. — On mande de Berlin à Respublica : A Prague, il y eut, vendredi dernier, des démonstrations au cours desquelles les Juifs et les Allemands ont été désignés comme étant la cause du renchérissement de la vie et de toutes les autres difficultés. L'assemblée terminée, environ 5000 personnes se rendirent au château et envoyèrent une députation de femmes auprès du président Masaryk. Celui ci leur dit entre autres que les rations des denrées alimentaires seraient prochainement augmentées. D'après un numéro spécial du « Czesko Slovo » tout ce mouvement aurait été arrangé par le prince Lobkowitz et le comte Nostiz. D'après la même source, c'est la noblesse qui aurait payé les frais de ce mouvement. Un communiqué de la police confirme ces indications.

☛ Les clauses financières du traité de Versailles

PARIS, 7. — Le socialiste Bedouce à la Chambre, déclare que les clauses financières du traité sont désastreuses pour la France. La guerre a coûté à la France 350 milliards. Une moitié est couverte par des emprunts, l'autre par les réparations attendues et il restera encore 60 milliards à payer par la France pour pensions et restaurations. Nous avons déjà fait de lourds sacrifices en hommes, plus lourds qu'aucun autre pays. Il est inadmissible que la France soit seule le banquier du droit. Si le traité ne pouvait être revisé entre les Alliés, la France serait ruinée. Elle devra faire face à un budget de 20 milliards, avec quoi ? — Avec rien, crie-t-on à gauche. — Toutes nos ressources ont été engagées, continue Bedouce, et maintenant ceux qui disposent du frêt prélèvent la dîme sur nous. Dans le traité il n'y a pas trace d'égalité économique, pas trace de solidarité financière.

Klotz, ministre des finances, monte à la tribune et y apporte des précisions effrayantes : Jusqu'au 31 décembre 1918, la guerre a coûté mille milliards sans les dommages ni les pensions. Les deux tiers, soit 670 milliards incombent aux Alliés. Les charges afférentes aux Centraux et à leurs alliés seront de 38 milliards 400 millions annuellement et cela pendant 50 ans. Il affirme que les réparations personnelles et de propriétés réclamées par la France s'élèvent à 209 milliards. L'Allemagne aura de ce fait 13 milliards par an à payer pendant 36 ans.

— Mais qui paiera les 4 milliards de pensions pour 1920, et notre budget de 20 milliards, dit Bedouce. Et notre dette envers les régions dévastées ?

— Il ne faut rien brusquer, dit Klotz... les négociations se poursuivent.

Là-dessus, un vif dialogue s'engage entre Martin, rapporteur général et Loucheur qui est très irrité. Klotz reprend la parole pour demander qu'on ne discrédite pas le crédit de la France et qu'on permette à celle-ci de ne pas discuter dans une attitude humiliée.

Une nouvelle république

HELSINGFORS, 8. — Havas. — Les soldats du général von der Goltz, au nombre de 40,000, actuellement à Mitau, se sont déclarés indépendants de l'Allemagne. On dit qu'une force de 60,000 Allemands, actuellement à la frontière de la Prusse orientale, se joindra aux partisans de la nouvelle république.

729 innocents assassinés

ROME, 7. — Selon une statistique officielle, 729 soldats, dans toute l'armée italienne, ont été condamnés à mort pendant la guerre ; 550 soldats ont été immédiatement exécutés.

Un policier assassiné en Espagne

BARCELONE, 7. — Le policier Bravo Portillo, qui fut pendant la guerre l'objet de poursuites judiciaires sous l'inculpation d'espionnage au service de l'Allemagne, a été assassiné.

Réd. : Nous pouvons ajouter que pendant la dernière grève générale de Barcelone la répression féroce du gouvernement provoqua une telle misère dans la population que 81 patrons furent assassinés par vengeance. L'Espagne vit actuellement sous le régime des assassinats politiques.

CONFÉDÉRATION

☛ Succès socialiste à Bienne

BIENNE, 8 .— Dans l'élection municipale d'hier, le candidat socialiste Wursten a été élu par 1987 voix contre 1760 données au candidat bourgeois, Dr Beuchat. En outre, la fusion avec les communes de Mâches et Madretsch a été votée à une immense majorité, 3,700 contre 2,250 en chiffres ronds. Les trois autres objets qui étaient encore soumis au vote populaire ont également été acceptés à une très forte majorité.

Le referendum

BERNE, 8. — Voici quelques résultats non encore publiés : Gelterkinden, 25 non, 1 oui ; Bâle-Horburg 212 oui, 97 non; Münzingen 15 oui, 4 non ; Fleurier 22 non, 6 oui ; Section romande de Berne, 32 non, 6 oui ; Almendingen 13 non, 2 oui ; Thoune 33 oui, 14 non ; Bâle (quartier ?) 53 oui, 34 non ; Cormoret 5 oui, 1 non.

Zurich-City (Ottingen) 140 oui, 29 non ; Zurich-Aussersihl 179 oui, 95 non ; Zurich Industrie 151 oui, 155 non ; Zurich-Unterstrasse, 42 oui, 60 non.

Thalwyl 53 oui, 34 non : Delémont 18 non, 12 oui ; Villeret 25 oui, 24 non ; Vinau 39 non, 9 oui. Neuveville 24 non, 5 oui ; Olten 270 non, 10 oui.

Un bizarre accident

BRIGUE, 6. — Un accident qui aurait pu avoir des suites graves par ses conséquences, s'est produit vendredi soir sur la ligne du Lötschberg.

Un convoi composé d'une locomotive électromotrice et d'une voiture de 3me classe s'est emballé peu après la station d'Ausserberg. On évalue à environ 150 km. à l'heure la vitesse à laquelle le convoi arriva en gare de Brigue.

Sous les yeux du personnel de la gare, impuissant et terrorisé, le train, tel un bolide, dérailla au passage des aiguilles, et la machine, après avoir arraché rails, traverses et poteaux, vint démolir l'un des pavillons d'aiguillage. La voiture, elle, fut renversée roues en l'air et, fait curieux, on retrouva entre les roues, un rail entier de 18 m. de longueur.

Par un hasard providentiel, le personnel de la machine, voyant venir le danger, avait passé sur les marchepieds de la plateforme arrière de la voiture et sauta peu avant le choc ; de ce fait personne n'eut de mal.

La machine, d'une valeur d'environ 180,000 fr., est démolie ainsi que le poste d'aiguillage. Les dommages sont assez importants.

On croit que cet accident est dû au non fonctionnement du frein électrique, causé probablement par un obstacle tombé de la montagne sur la voie, et qui aurait dérangé des organes sous la locomotive. *(La Feuille.)*

ASSEMBLEE DE SONCEBOZ

SONCEBOZ, 7. — L'assemblée des délégués, réunie hier à Sonceboz, a décidé de fusionner les deux arrondissements (Jura-Sud et Jura-Nord). Elle a nommé un comité directeur de cinq membres et un comité central étendu composé de tous les présidents de section et du comité directeur. En outre, en ce qui concerne les élections au Conseil national, elle a décidé de cumuler trois candidats et dans le cas où l'assemblée des délégués du canton de Berne n'accepterait pas, on cumulera les deux anciens et l'on présenterait deux autres candidats, désignés en la personne des citoyens Friedli, conseiller municipal à Delémont et Nicol, de Porrentruy.

En ce qui concerne la « Sentinelle », les Jurassiens attendent la convocation de l'assemblée pour la remise au parti. A ce moment-là, on envisagera la question de savoir si la « Sentinelle » ne pourra pas désigner un rédacteur pour le Jura.

Congrès cantonal du parti socialiste vaudois

LAUSANNE, 8 (dép. part.). — Le congrès cantonal du parti socialiste vaudois a rejeté l'entrée dans la 3me Internationale par 21 voix contre 10 et a adopté l'ordre du jour de la section de Lausanne concluant à l'emploi des moyens démocratiques. A la demande du camarade Gueissaz, le Congrès invite le comité central du parti socialiste suisse à faire tout son possible pour réaliser l'union internationale. Le congrès a désigné huit candidats pour les élections au Conseil national. Les frais électoraux seront couverts par une cotisation extraordinaire de 5 fr. par membre.

☛ Durafour à Fleurier

FLEURIER, 8. — Hier, la manifestation Durafour à Fleurier fut un plein succès. Durafour était arrivé samedi de Genève ayant pour passager un Fleurisan, M. Samuel Gertsch.

Dimanche, le comité d'organisation fit bien les affaires. Sur l'emplacement du Petit-Clos, grâce à l'aide de la police locale et cantonale et des organisateurs régna la plus parfaite discipline, malgré la foule énorme. Durafour émerveilla tout le monde. Les démonstrations de l'aviateur ont un succès inattendu. On a particulièrement applaudi le vol avec passager — M. Oscar Grisel — qui, en 40 minutes, permit à Durafour de survoler le Val-de-Travers, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

☛ Le Comité d'action à l'action

BERNE, 8. — Le Comité d'action s'est réuni samedi matin. Il a décidé de ne pas se préoccuper de la réponse offensante du Conseil fédéral et d'en appeler au peuple et aux organisations. Il précisera ses propositions concernant les moyens qu'il préconise pour abaisser le prix de la vie, les fera parvenir au Conseil fédéral et en même temps les transmettra aux organisations syndicales qui seront appelées à entreprendre une agitation méthodique dans toutes les sections. La fraction socialiste aux Chambres sera appelée à déposer une motion dans le même sens, tandis que le Parti socialiste se servira de ces mêmes revendications comme plate-forme électorale. Le Conseil fédéral ferme brutalement ses portes. On en appelle ainsi au peuple lui-même. Le Comité d'action se réserve d'étudier avec les organisations syndicales à quels moyens il recourra en cas d'échec devant les Chambres.

NOUVELLES SUISSES

Les hauts faits de l'Administrâââtion !

Avant la guerre, l'administration fédérale des postes remettait à ses fonctionnaires et employés après 50 ans de services, une montre de la valeur de 100 francs. Le prix de ces montres étant monté à 180 francs, l'administration des postes continue à remettre la montre aux jubilaires avec dédicace de sa part, mais leur fait payer la différence de 80 francs.

Nous apprenons que dans un de ces cas particuliers, l'intéressé a préféré refuser la montre de l'administration, qu'il s'en est offert une du même modèle en y faisant inscrire comme dédicace : « Offerte par moi-même à l'occasion de mes 50 ans de services. »

Dans un autre cas, les collègues du jubilaire se sont cotisés pour lui offrir la différence avec une gerbe de fleurs.

On ne dirait pas que les postes ont augmenté sensiblement leurs taxes.

VALAIS. — *Tué par le train.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, l'express du Simplon se dirigeant sur Lausanne à toute vapeur, avec cinq heures de retard, a tamponné, près de la gare de Charrat, un employé des C. F. F. qui revenait d'une tournée d'inspection en draisine et qui avait pris les lumières de la locomotive pour celles de la gare. L'homme, âgé de 31 ans, célibataire, et soutien de son père, a été tué ; la draisine a été mise en miettes.

LA CHAUX-DE-FONDS

☛ Assemblée générale de mercredi

Nous rappelons aux camarades membres du Cercle que celui-ci est entièrement réservé à l'assemblée générale du parti, mercredi soir. Tous les membres du parti socialiste sont instamment priés de prendre part au vote important sur l'entrée ou non dans la troisième Internationale. Les carnets de membres du parti devront être présentés à l'entrée où aura lieu un contrôle rigoureux.

Football

Le F.-C. Etoile avait mis hier cinq équipes sur pied, dont quatre ont remporté de jolies victoires. La première équipe, qui cette fois jouait au complet, dispose facilement des Old-Boys de Bâle par 6 buts à 0 ; la seconde équipe bat Le Parc I par 6 buts à 0 ; Floria-Sports II bat Etoile III par 3 buts à 2 ; Etoile IV bat Le Locle II par 3 à 1 ; Etoile V bat Catholic II par 5 buts à 1. Les quatre matchs des équipes inférieures comptent pour le championnat neuchâtelois.

Ces résultats promettent déjà beaucoup pour la saison du F.-C. Etoile.

Les succès du F.-C. La Chaux-de-Fonds

Après le magnifique résultat de dimanche passé où Chaux-de-Fonds I réussit l'exploit peu banal de battre le champion suisse actuel, Etoile I, il était intéressant de voir les résultats qu'obtiendraient ses différentes équipes qui, hier, disputaient un total de cinq matchs.

La première équipe, qui rencontrait à Berne la première équipe du F.-C. Berne, a réussi à faire match nul, 0 à 0, aucune équipe ne réussissant à marquer. Le temps et le terrain étaient déplorables par suite de la pluie qui ne cessa de tomber et empêcha toutes les combinaisons.

Pour le championnat neuchâtelois, au Locle, Chaux-de-Fonds II triomphe de Locle I par 5 buts à 3 et Chaux-de-Fonds III bat Le Locle II 7 à 2. Au Parc des Sports, Chaux-de-Fonds IV fait match nul, 2 à 2, avec Gloria I, du Locle, le gagnant de la série de la saison passée ; Chaux-de-Fonds V est vainqueur de Catholic III par 4 buts à 1.

Voilà, certes, un début de saison qui promet, aussi nombreux seront les amateurs qui ne voudront pas manquer dimanche prochain au Parc des Sports la partie passionnante à l'avance qui remettra en présence Berne I et Chaux-de-Fonds I.

Caisse d'Epargne scolaire

Versement du mois de juillet 1919 :

1636 comptes anciens.	fr.	6558.—
9 comptes nouveaux	»	22.—
Total	fr.	6580.—

Direction des Ecoles.

☛ A NOS ABONNES DE LA VILLE

Nous avisons nos abonnés que nos bureaux seront dorénavant fermés tous les samedis après-midi. Nous les prions, en conséquence, de bien vouloir observer les heures d'ouverture qui sont actuellement de 7 heures et demie à midi et quart et de 1 heure et demie à 6 heures trois quarts.

L'administration.